

# « Communes nouvelles », un massacre toponymique

Bruno Deniel-Laurent

**E**n moins de dix ans, plus de deux mille cinq cents communes françaises ont été, d'une certaine façon, rayées de la carte. Elles n'ont certes pas été annihilées par un quelconque séisme ravageur : elles sont simplement devenues « fusionnantes », ce qui a concomitamment occasionné l'officialisation de quelque huit cents « communes nouvelles » auxquelles il a bien fallu donner des noms. Et c'est là que le bât blesse : car si les procédures imposées pour le changement de nom d'une commune déjà existante sont drastiquement encadrées, le choix de la toponymie d'une « commune nouvelle » est laissé à la discrétion des conseils municipaux, le préfet validant en pratique la quasi-totalité des propositions.

Les habitants concernés sont quant à eux souvent tenus loin du processus d'attribution avant d'être cloués devant le fait accompli. C'est ainsi que des villageois de Picardie qui vivaient jusque-là à Hyencourt-le-Grand, Pertain ou Omiécourt se sont réveillés au petit matin du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans la commune nouvelle d'Hypercourt... À en croire le *Courrier picard*, les « Hypercourtois » n'ont pas été « hypersatisfaits » du mot-valise adopté

**Bruno Deniel-Laurent** est réalisateur et écrivain. Dernier film documentaire : *Trois Femmes venues de l'Est* (Ladybirds Films et France Télévisions, 2023).  
denilaur@gmail.com

par leurs élites municipales, certains jugeant aussi que tout cela était allé « hyper vite »... Dans un même esprit, à Thaon-les-Vosges, Oncourt et Girmont, les populations ont appris en janvier 2016 que leurs villages fusionnés répondaient dorénavant au doux nom de... Capavenir Vosges, une dénomination qui siérait sans doute mieux à une coopérative bovine ou un organisme de formation pour seniors déprimés... Ces choix malencontreux, votés dans l'ombre par des conseillers municipaux en mal d'inspiration, pourraient prêter à rire. Le problème est que ces expérimentations néotoponymiques participent d'un mouvement plus général de dépossession culturelle.

## Big-bang

Le statut de « commune nouvelle » a été créé en 2010. Cinq ans plus tard, il est devenu l'objet d'une seconde loi – dite « relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes » – qui s'est immédiatement traduite par une frénésie fusionnelle. Sans attendre, quelques « territoires » – pour reprendre un mot très en vogue – se sont massivement enrôlés dans le processus néocommunal, la Normandie alignant tous les records : cinquante « communes nouvelles » sont apparues dans la Manche, quarante-trois dans le Calvados, trente dans l'Orne. Parmi les autres « bons élèves », l'on trouve le Maine-et-Loire (trente-huit), l'Eure (trente-sept), le Jura (vingt-huit) ou la Dordogne (vingt-quatre). Certaines régions, au contraire, se sont largement tenues à l'écart de ce dispositif. Ainsi, il n'existe quasiment aucune « commune nouvelle » en Provence, dans les Pyrénées, en couronne parisienne, en Auvergne ou dans les Flandres.

C'est naturellement en Normandie, championne hors catégorie de ce big-bang néocommunal, que les premières voix discordantes se sont fait entendre sur la question toponymique. Dans la revue *Études normandes* (1), le docteur en sciences du langage Stéphane Lainé s'est ainsi ému de la création dans la Manche de la commune nouvelle de Bourgvallées : *exit* le mystérieux nom du village de Gourfaleur dont la dénomination originelle, Corphalour, est attestée dès 1056 ; ou celui de la commune de Saint-Romphaire, qui entretenait la mémoire de l'intrépide évêque Romphaire de Coutances, sauvagement assassiné en 587 sur ordre de la reine Frédégonde. Lorsque fut acté le projet de faire fusionner ces deux communes avec La Mancellière-sur-Vire et Saint-Samson-de-

Bonfossé, les édiles se sont creusé la tête, mais pas trop quand même, comme s'en étonne, à juste titre, Stéphane Lainé : « Il y a des bourgs, il y a des vallées, donc on choisit Bourgvallées. Aucune imagination, aucune historicité. » On avait pu observer une même indigence historique en janvier 2016 lorsque les villages normands de Sainteny – toponyme gallo-romain attesté dès le XI<sup>e</sup> siècle – et de Saint-Georges-de-Bohon – dédié à Georges de Lydda – se sont fondus dans la commune nouvelle de Terre-et-Marais... Diantre ! On reste cois face à un tel sens de l'observation paysagère ! Certains se consoleront en songeant rétrospectivement que les concepteurs de Terre-et-Marais auraient aussi pu remarquer la présence d'un ciel au-dessus de leurs têtes pensantes et de caillasses sous leurs souliers...

Ces deux pathétiques exemples relèvent de la catégorie dite de l'« innovation », troisième d'une typologie explicitée par les géographes Gabriel Bideau et Frédéric Giraut dans la revue scientifique *L'Espace politique* (2). Par « innovation », qui concerne environ 30 % des communes nouvelles, les auteurs entendent que le nom choisi n'est celui d'aucune des entités fusionnantes : on préfère alors bricoler un toponyme en convoquant de vagues noms communs, comme « terre », « lac » ou « mer »... L'un des péchés mignons des édiles reste ainsi l'utilisation ostentatoire du mot « vallée » qui, comme le font remarquer Gabriel Bideau et Frédéric Giraut, participe d'un engouement marketing pour le référent américain de la *valley*, censé nous évoquer l'indépassable *success story* de la Silicon Valley...

Bien souvent, les « innovants » préfèrent recourir aux pièces d'eau, étangs et ruisseaux de leur région : dans les Ardennes, les villages de Louvergny, Les Alleux et Le Chesne, proches du lac de Bairon, se sont ainsi unis sous le nom de Bairon-et-ses-Environs... Parfois, les élus se contentent de simples installations agricoles, à l'image des communes bretonnes de Plémet et de La Ferrière, gommées le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous le patronyme hautement original de Les Moulins... Le recours à l'innovation permet toutes les fantaisies : sans doute las d'habiter dans le village de Saint-Loup-de-Fribois – dont le nom latin *Sanctus Luppus*, attesté au XIII<sup>e</sup> siècle, nous rappelle les frasques moyenâgeuses d'un évêque tueur de loup –, les conseillers municipaux ont opté pour la création de Belle-Vie-en-Auge... L'on pourrait aussi citer Les Premiers-Sapins (Doubs), Haut-Bocage (Allier) ou le tout aussi navrant Plaine-et-Vallées (Deux-Sèvres)...

La possibilité du recours aux « innovations » toponymiques offre aussi aux élus l'occasion d'exhiber un ancrage régional dont on ne sait

toutefois s'il est motivé par une soif identitaire ou des impératifs de communication touristique. Ainsi, dans le Maine-et-Loire – département pionnier dès 2015 du dispositif « communes nouvelles » –, le mot « Anjou » a soudain fleuri un peu partout, ce qui a au moins le mérite de réofficialiser l'ancienne province angevine dont l'existence légale avait été abolie sous la Révolution française. Dans les Mauges ligériennes, le petit Liré de Joachim du Bellay et le village de Bouzillé qu'évoque Rabelais dans *Gargantua* ont ainsi été associés à sept autres communes pour former Orée-d'Anjou, qui a rejoint l'interminable cohorte des Ombree-d'Anjou, Les Bois-d'Anjou, Prée-d'Anjou, Les Hauts-d'Anjou ou l'abominable Terranjou... Le recours à l'évocation du terroir prend parfois des tours cocasses : dix-huit communes normandes situées au sud de la côte d'Albâtre relèvent ainsi désormais du nom de Petit-Caux (prière de ne pas s'esclaffer), et ses habitants sont les... Caux-Marins (l'histoire ne dit pas s'ils se nourrissent de merlans crus).

Généralement moins fantaisiste, la première catégorie de la typologie néotoponymique (« confirmation »), choisie par 36 % des néo-communes, se contente de conserver le nom de l'une des fusionnantes, généralement la plus peuplée, auquel on ajoute parfois un terme plus ou moins banal, à moins qu'on choisisse au contraire de retrancher une partie du nom. Ainsi, lorsque la ville de La Haye-du-Puits, dans la Manche, a fusionné avec les huit villages de sa périphérie, le choix a été fait de confirmer son nom mais en opérant une inexplicable troncature : la commune nouvelle, désormais simplement nommée La Haye, est alors devenue l'exacte homonyme d'une autre commune normande (La Haye, en Seine-Maritime), d'un village vosgien et, accessoirement, du siège de la Cour pénale internationale...

La deuxième catégorie (« juxtaposition ») est quant à elle souvent adoptée lorsque le nombre de fusionnants se limite à deux ou trois, mais il peut en résulter des noms à rallonge parfois très audacieux, comme l'illustre l'exemple ardennais de Chémery-Chéhéry.

Deux catégories sont d'un usage beaucoup plus rare. Celle du « mot-valise » a été choisie par une vingtaine de communes : la présence des cours d'eau de l'Ével et de l'Illys dans la commune morbihannaise de Moustoir-Remungol a par exemple motivé la création d'Évellys... Quant à la catégorie de l'« unification », elle vise à utiliser le plus petit dénominateur commun : c'est de cette façon que Saint-Étienne-de-Fursac et Saint-Pierre-de-Fursac ont laissé leur référent hagiographique au vestiaire pour fusionner en Fursac.

Gabriel Bideau et Frédéric Giraut font observer que le processus néocommunal a entraîné une nette diminution du motif hagiographique « Saint » : ainsi, si l'on considère l'ensemble des communes concernées par le dispositif, la proportion de celles qui intègrent un référent de saint ou de sainte est passée de 16,5 % à 9,5 %... Il existe toutefois quelques très rares contre-exemples : ainsi, en Seine-Maritime, les communes de Betteville, La Folletière, Fréville et Mont-de-l'If, se souvenant de l'antique passage d'un saint patron, ont adopté le nom de Saint-Martin-de-l'If. Même destin pour Clarques et Rebecques, dans le Pas-de-Calais, désormais regroupées sous le nom de Saint-Augustin, en référence à l'abbaye – aujourd'hui disparue – de Saint-Augustin-lès-Thérouanne, fondée par sainte Radegonde.

La nette diminution des motifs religieux nous rappelle, à une bien moindre échelle, la hargne anti-traditionnelle de la Convention nationale dont un décret d'octobre 1793 avait conduit à débaptiser plus de 3 000 villes ou villages à travers le pays. Toute référence aux saints de l'Église, mais aussi à la royauté, aux châteaux médiévaux ou aux anciennes familles était dorénavant proscrite : Saint-Flour fut rebaptisé Fort-Cantal, tout comme Saint-Lô (Rocher-de-la-Liberté), Saint-Quentin (Égalité-sur-Somme), Château-Gontier (Mont-Hardi), Saint-Pierre-le-Mouëtier (Brutus-le-Magnanime), Versailles (Berceau-de-la-Liberté), Coulanges (Cou-sans-Culotte) ou Marseille (Ville-sans-Nom)... Si l'actuel processus néotoponymique ne s'abreuve évidemment pas au petit lait de la Terreur, il s'inspire directement des décrets révolutionnaires de 1789 sur la départementalisation. À l'époque, déjà, l'on misait sur les « innovations ». Certes, on peut s'estimer heureux que les préconisations décentralisatrices du comité Sieyès-Thouret aient été retoquées : il était en effet initialement prévu de créer quatre-vingts départements carrés de dix-huit lieues de côté, eux-mêmes divisés en neuf communes carrées de six lieues de côté... En revanche, les parlementaires de l'époque ont ouvert la brèche en privilégiant l'identification par les cours d'eau, les reliefs ou les paysages, l'un des exemples les plus emblématiques étant le département des Landes. Le zèle conquérant de la Première République avait d'ailleurs permis à notre « modèle départemental » de se répandre à travers l'Europe : c'est ainsi que l'ancien duché de Luxembourg avait été aboli au profit d'un nouveau département français répondant au piteux nom de « Forêts »... Il est désespérant de noter que les édiles de Saint-Jouin-de-Marnes, en décidant de nommer leur commune Plaine-et-Val-lées, se sont finalement inspirés d'une « tradition républicaine » vieille de quelque deux cent trente ans...

Et les populations, dans tout ça ? La bonne nouvelle est qu'elles se sont parfois rebellées. Dans un référendum organisé en 2020, les habitants de Capavenir Vosges ont massivement décidé de revenir à l'ancien nom de Thaon-les-Vosges. Les conseillers municipaux de Les Moulins, moqués par leurs administrés, ont saisi le Conseil d'État qui a autorisé la commune bretonne à retrouver son nom d'origine, Plémet. Mais pour ces quelques retours au bon sens, combien de mots-valises abscons ou de lamentables innovations à jamais inscrites dans le marbre de notre patrimoine toponymique ?

La création de communes se poursuit, mais avec un rythme nettement diminué, seulement huit processus de fusion ayant vu le jour en 2023. En Vendée est apparue Terval – mot-valise formé avec « territoire » et « vallée » –, tandis que la Marne s'est enrichie d'un tout aussi navrant Cœur-de-la-Vallée. On susurre qu'aucun historien n'a été maltraité durant les délibérations, et pour cause : pas un seul n'a été consulté...

1. Stéphane Lainé, « Créations de communes nouvelles. Quel impact sur les noms normands ? », *Études normandes*, septembre 2021.

2. Gabriel Bideau et Frédéric Giraut, « Faire territoire : logiques de la dénomination des communes nouvelles françaises », *L'Espace politique*, janvier 2021.